

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017
(accusé de réception du 15/11/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°2

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative qui vous est présentée, a pour objet :

- L'utilisation de la ligne provisions pour dépenses imprévues ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

I/ L'utilisation de la ligne provisions pour dépenses imprévues

La ligne 020.022. « provisions pour dépenses imprévues » permet de financer :

520.657362.900	Subvention de fonctionnement CCAS (enveloppe globale : 2 987 113 €)	45 491,00 €
01.739223.300	Prélèvement FPIC (montant global : 227 802 €)	14 802,00 €
023.6574.010	Subvention à l'Office de la Langue Bretonne (délibération du conseil municipal du 9/02/2017, montant : 3 800 €)	800,00 €
	Total	61 093,00 €

II/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

Sur le budget principal :

411.2188.77001.711	Panneaux led salle omnisport / montée ProB UJAP (financés par les crédits travaux s'équipements sportifs, coût global : 41 833 €)	39 000,00 €
023.6238.0103.010	Comptabilisation du partenariat d'échange / Les copains d'abord selon convention (compensation dépenses / recettes)	160 000,00 €
022.2188.71020	Machine à compter / enveloppes scrutin (financée par les frais de fonctionnement élections)	708,00 €
414 .6238.711.7111	Animation « sports dans les quartiers » contrat de ville (financement subvention Quimper Bretagne Occidentale)	5 000,00 €
020.2183.71001.112	Video-projecteur /mairie Ergué Armel (financé par le fonctionnement /démocratie participative)	500,00 €
94.6238.950	Utilisation salle du Chapeau Rouge / Conférence commerçants (financée par le crédit subventions soutien aux commerces)	735,00 €
020.6226.210	Frais de recrutement	6 500,00 €
020.6231.210	(financés par le chapitre 012 rémunération de personnel)	2 000,00 €
020.2188.71001.112	Achat d'un réfrigérateur / relations publiques (financé par le crédit fêtes et cérémonies)	2 430,00 €
020.6531.210	Indemnités élus (financés par le chapitre 012 rémunération de personnel)	2 000,00 €
020.2184.71001.112	Achat de tables / relations publiques (financé par le crédit fêtes et cérémonies)	972,00 €
026.2158.71014.113	Achat de deux tondeuses / entretien des cimetières (financé par le crédit de fonctionnement cimetières)	1 000,00 €

Sur le budget « locations et camping »

673.	Annulations de titres sur exercices antérieurs (financées par le chapitre 011)	15 000, 00 €
------	---	--------------

Sur les budgets « zones d'habitat » et « zones d'activités », les inscriptions nécessaires aux sorties de stocks de terrains liées aux ventes de terrains.

Budget zones d'activités	Chapitres 040 et 041 Vente de terrains rue Louis Le Bourhis	26 000,00 €
Budget zones d'habitat	Chapitres 040 et 041 Vente de terrains zone de Kervouyec	138 500,00 €

A noter enfin, les inscriptions nécessaires aux écritures patrimoniales :

- Dotations aux amortissements et reprise sur frais d'études et d'insertion :

Budget principal	Chapitre 041	390 000,00 €
Budget principal	Chapitre 041	950 000,00 €
Budget location et camping	Chapitres 040 et 042	1 000,00 €

- Solde du compte 238 avances sur commandes d'immobilisations » pour les travaux d'accessibilités handicapés au vu des pièces justificatives de l'exécution des dépenses.

R238.84016 (chapitre 041)	Solde du compte 238/ avances travaux accessibilités handicapés	950 000,00 €
D2313.84016 (chapitre 041)	Justifications des dépenses suite aux avances versées	950 000,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants votés par chapitre au budget primitif 2017, comme ci-après annexé.